

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 04 avril 2017

Convocation du 17/03/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 05/04/2017.

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Loïc LAFOURCADE, Christophe GAIGNON

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Thierry MARCHAU, Nicolas DAVIAUD.

Bois pour pouvoir :

DCM 2017-21

Réfection de chemins

Le Maire présente au conseil municipal les deux devis de l'entreprise de travaux public Monsieur Régis JOVEAU concernant les travaux de mise en forme de par feu :

- de la Martinière , du Vau Profond et du Chemin de Vraie
- Pour un montant de 4 922 € HT soit 5 906.40 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONFIE à l'unanimité des membres présents à l'entreprise de travaux public Monsieur Régis JOVEAU les travaux de mise en forme de par feu :

- de la Martinière , du Vau Profond et du Chemin de Vraie
- Pour un montant de 4 922 € HT soit 5 906.40 € TTC

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 05/04/2017

Le Maire,
F. STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 05/04/2017
Et de la publication, le 05/04/2017